



Communiqué de presse
Information réglementée
information privilégiée
11 février 2022 (17.40 CET)

Information réglementée, information privilégiée, Louvain, 11 février 2022 (17.40 CET)

Confirmation de la politique de dividende, en combinaison avec l'intention de procéder à un rachat d'actions propres pour un montant de 50 millions d'euros

Suite au communiqué de presse de KBC Groupe annonçant qu'il proposera un dividende final au titre de l'exercice 2021 de 7,60 euros bruts, dont 4,60 euros de dividende extraordinaire, KBC Ancora confirme sa politique de dividende consistant à distribuer 90% du résultat récurrent distribuable sous forme de dividendes. En outre, KBC Ancora annonce son intention de procéder à un rachat d'actions propres pour un montant de 50 millions d'euros.

Dans son communiqué de presse du 10 février 2022, KBC Groupe a annoncé qu'un dividende final au titre de l'exercice 2021 de 7,60 euros bruts par action KBC Groupe, dont 4,60 euros de dividende extraordinaire, sera soumis à l'approbation de son Assemblée générale en mai 2022 (et payé en mai 2022).

Le Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, administrateur statutaire de KBC Ancora, confirme son intention d'appliquer la politique de dividende de KBC Ancora annoncée précédemment, selon laquelle 90% du résultat récurrent distribuable de l'exercice (c'est-à-dire après ajustement pour des résultats exceptionnels éventuels et après constitution obligatoire de la réserve légale) seront distribués sous forme de dividende (intérimaire).

Concrètement, cela signifie que dans l'application de sa politique de dividende, KBC Ancora ne fera pas de distinction entre les différents types de dividendes qu'elle recevra de KBC Groupe en mai 2022, sauf circonstances imprévues.

Les valeurs disponibles qui ne sont pas distribués en application de cette politique de dividende contribuent - comme expliqué dans le communiqué de presse du 30 août 2019 - à une réduction accélérée de la dette financière, notamment par le remboursement des emprunts (100 millions) qui arrivent à échéance en mai 2022. En outre, compte tenu de l'importance du revenu du dividende du groupe KBC annoncé pour mai 2022, KBC Ancora a l'intention de procéder au rachat d'actions propres pour un montant de 50 millions d'euros. Ce programme de rachat ne commencera pas avant mai 2022 au plus tôt.

Sauf circonstances imprévues, le Conseil d'Administration d'Almancora Société de Gestion, administrateur statutaire de KBC Ancora, décidera le 20 mai 2022 du montant et de la date de paiement d'un deuxième dividende intérimaire au titre de l'exercice 2021/2022 qui sera distribué en juin 2022.



Communiqué de presse
Information réglementée
information privilégiée
11 février 2022 (17.40 CET)

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6% des actions de KBC Groupe et qui, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, assure la stabilité de l'actionnariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier:

20 mai 2022 (17.40 CEST)

26 août 2022 (17.40 CEST)

27 septembre 2022 (17.40 CEST)

28 octobre 2022

Annnonce du 2ème dividende intérimaire KBC Ancora

Communiqué annuel exercice 2021/2022

Rapport annuel 2021/2022 disponible

Assemblée générale

Ce communiqué de presse est disponible en néerlandais, français et anglais sur le site www.kbcancora.be.

KBC Ancora Investor Relations & Pers contact: Jan Bergmans

tel.: +32 (0)16 27 96 72

e-mail: jan.bergmans@kbcancora.be or mailbox@kbcancora.be